

SETIF

15 ans de réclusion criminelle pour meurtre avec préméditation

Le tribunal criminel de Sétif, dans son audience de mercredi dernier, a condamné une jeune femme de 27 ans à quinze années de réclusion criminelle pour meurtre avec préméditation et vol à l'aide d'arme à feu.

Selon l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation près la cour de Sétif, les faits de cette tragique affaire remontent au mois d'août de l'année 2005, et plus précisément le jeudi 25, quant fut découvert le corps sans vie d'un jeune homme, gisant dans une mare de sang dans la cabine de son propre camion au lieu-dit Mechta Taoura, dans la localité de Amoucha, 25 kilomètres au nord du chef-lieu de wilaya. Alertés par les habitants du douar, les éléments de la brigade de la Gendarmerie nationale de Amoucha se sont déplacés sur les lieux du crime. Les premières conclusions de l'enquête démontrent que la victime a été assassinée à l'aide d'une arme à feu, et que, d'après certains témoins oculaires, une femme a été aperçue fuyant les lieux pieds nus. Dès lors, l'enquête sera confiée à la brigade de recherche de Sétif, qui, en un temps record, est parvenue à identifier la personne responsable de ce crime, qui n'est autre qu'une amie de la victime, et fille d'un brigadier de police. Munis d'un mandat de perquisition délivré par le procureur de la République près le tribunal de Sétif, les gendarmes investissent la demeure de la présumée coupable, qui était au moment des faits à Alger. Dans la chambre de cette dernière, les enquêteurs découvrirent dans ses effets personnels une douille de balle d'un pistolet automatique, 15 balles de calibre 39/762, 60 balles de calibre 9 mm et 36 balles de 7,65 mm, relevés des appels téléphoniques de la ligne du domicile où figuraient à huit reprises le numéro de téléphone de la victime, ainsi que des photos de la présumée meurtrière. Les témoins vont alors identifier formellement la femme qui figure sur les photos comme étant celle qui a été aperçue sur les lieux du drame.

Sommée par son frère et son père, elle regagnera Sétif et se présentera aux gendarmes.

Lors de son audition, elle raconte aux enquêteurs que son histoire avec la victime remonte à l'année 2003,

quand elle s'est présentée à la zone industrielle de Sétif en quête d'un emploi. En cours de route, elle fera sa connaissance et lui remettra son numéro de téléphone. Depuis, le couple va se rencontrer quotidiennement. Leur relation va se développer très vite et se transformer en un amour charnel. Ainsi, en 2004, elle perdra sa virginité et se retrouvera enceinte. Mis au courant de la situation, ce dernier lui promet de trouver au plus vite une solution. Il fera, alors, appel à un ami, propriétaire d'un bus de transport de voyageurs, qui l'emmènera à Jijel, chez une femme médecin, pour se faire avorter. Moyennant une forte somme d'argent. Echaudée par cette douloureuse expérience, elle décide de quitter définitivement son ami. Mais ce dernier refuse de rompre et la harcèle sans cesse, jusqu'à la menacer de tout dévoiler à son entourage. Elle décide alors d'en finir définitivement avec lui, en l'éliminant physiquement. Mais par peur pour l'honneur de sa famille, elle se rétracte. Arrive le jour fatidique du 25 août 2005. Vers 6 h du matin, elle reçoit un appel téléphonique de la victime qui va lui donner rendez-vous près de l'université Ferhat-Abbes. Elle se dirigera vers l'armoire de son père pour subtiliser son arme de service, une Beretta, avec son chargeur contenant cinq balles qu'elle cachera dans son sac à main. Arrivée au lieu du rendez-vous, elle prendra place à côté de la victime à bord de son camion. Le véhicule se dirigera vers Bordj-Bou-Arréridj où la victime compte livrer une marchandise. Ce dernier, occupé à décharger sa marchandise, ne se doute pas que sa campagne avait déjà chargé l'arme et enlevé le cran de sûreté avant de la remettre dans son sac. Durant le trajet du retour, il lui racontait ses aventures avec la gent féminine, y compris avec des voisines à elle. Choses qu'elle n'a pu supporter. Arrivée à Sétif, elle refusera de descendre et lui demanda de prendre la route vers Béjala. En cours de route, et prétextant une envie d'uriner, elle lui demanda de s'arrêter dans un lieu désert et discret. Le camion étant immobilisé, elle sort le PA et appuie nerveusement sur la gâchette. Paniquée, elle n'était pas sûre de l'atteindre. De peur qu'il ne lui enlève l'ar-

me, elle tremble de tout son corps, ce qui fait que d'autres coups vont être tirés, dont l'un sera fatal à la victime. Prenant ses jambes à son cou, elle prend la fuite pieds nus à travers champs. Arrivée au lieu de stationnement des bus, elle rencontre un automobiliste à qui elle raconte qu'elle et sa famille ont été victimes d'un accident de la circulation, et qu'elle doit vite aller à l'hôpital de Sétif pour les rejoindre. Le jeune homme refusera de l'emmener, mais fait appel à l'un de ses amis qui va se dévouer et l'accompagner jusqu'à Sétif. Elle ira directement chez elle, remettre l'arme à sa place, puis se dirigera vers la gare routière où elle prendra le bus pour rejoindre sa mère à Alger qui y vit depuis son divorce avec son père. Présentée au parquet, elle sera écrouée pour meurtre avec préméditation à l'aide d'arme à feu en attendant sa comparution devant le tribunal criminel.

Mais en date du 18/11/2005, elle adresse une lettre au juge d'instruction dans laquelle elle affirme qu'elle n'avait pas agi seule lors de l'assassinat, mais avec l'aide d'une autre personne.

Devant le magistrat instructeur, elle relatara sa deuxième version des faits. Elle avoue avoir tué la victime avec la complicité d'un jeune, âgé de 23 ans, qu'elle connaissait depuis environ trois ans et à qui elle avait raconté toutes ses mésaventures en passant par la perte de sa virginité, sa grossesse et son avortement, et qu'elle voulait se venger du responsable. Sur ce, celui-ci lui aurait demandé si la victime était une personne aisée. Elle répondra par l'affirmative et ajoutera que les victimes transportaient d'importantes sommes d'argent dans des sacs en plastique. Il lui suggérera alors de lui prêter l'arme de son père et qu'il se chargera lui-même d'éliminer la victime, mais qu'elle devrait lui promettre de ne pas le dénoncer dans le cas où elle serait découverte. Chose qu'elle promet de faire, mais son incarcération à la maison d'arrêt de Sétif lui fera changer d'avis.

Selon elle, le jour du drame, elle aurait confié l'arme de service de son père à son "ami", avant de partir rejoindre la victime. Le couple sera suivi par celui-ci et devrait attendre le moment opportun pour agir. Le véhicu-

le de la victime va s'arrêter dans un endroit désert sur la RN9, reliant Sétif à Béjala. Elle descendra du camion et son "ami" va monter à son tour et tirer sur la victime. Elle affirme alors qu'elle s'est enfuie en direction de Sétif, et attendu l'arrivée de son "ami" pour récupérer l'arme.

Présenté devant le juge d'instruction, ce dernier n'a cessé de clamer son innocence, affirmant qu'il n'a jamais connu la victime, ni même l'accusée, et réfute les déclarations de présumée meurtrière quant à sa participation au crime. Ce dernier, malgré ses cris d'innocence, sera incarcéré à son tour.

Lors du procès, elle maintient ses propos et charge le jeune homme d'avoir exécuté la victime. Mais lors des débats, la défense du second accusé a vite fait de faire voler en éclats les déclarations de la principale accusée et démontrée qu'elle avait agi seule. Le représentant du parquet général requit la peine capitale à l'encontre des deux accusés.

Après délibérations, le tribunal criminel a condamné la principale accusée à quinze ans de réclusion criminelle. Quant au deuxième accusé, il sera tout simplement relaxé.

Apostrophé par notre journal à la fin de l'audience, le père de la meurtrière, abattu par ces douloureux événements, a tenu à s'excuser auprès de la famille de la victime. Il affirmera, les yeux pleins de larmes : "Je me préparais à sortir en retraite après 28 ans de bons et loyaux services rendus à la nation, mais le destin en a voulu autrement. Le jour de la perquisition des gendarmes à mon domicile, nous fitions le mariage de mon fils. Une fête qui s'est transformée en deuil. Pour ma part, et après avoir été suspendu de mes fonctions de brigadier de police, je me retrouve révoqué, pour une faute que je n'ai pas commise. Mon seul tort est d'avoir fait confiance à ma fille. Je n'ai jamais pensé qu'un jour viendrait où ma propre fille va me subtiliser mon arme et commettre son forfait. Sinon je n'aurais jamais gardé mon arme de service à la maison. Maintenant, j'ai tout perdu, ma famille, mon honneur et mon travail. Et dire que je m'apprêtais à jouir de ma retraite."

Imed Sellami

BORDJ-BOU-ARRERIDJ

La pollution ne manque pas d'air

Les déchets posent un énorme problème au chef-lieu de wilaya de Bordj-Bou-Arréridj et aux nombreuses communes. On trouve du papier gras, des bouteilles en verre, des sacs en plastique agglomérés en bord de route, dispersés dans les champs, pris dans les branchages des arbres... L'incivisme des citoyens conjugué au manque de moyens des communes font que les populations souffrent de pollution. En effet, les citoyens ne se sentent pas responsables de l'extérieur. Chacun déplore la saleté des villes et le raz-de-marée des sacs en plastique dans les campagnes, mais personne n'y participe pour préserver l'environnement.

D'un côté, les gens jettent, de l'autre les services des APC ne ramassent pas suffisamment. Il va sans dire que la gestion des déchets reste sous la responsabilité directe des APC. A titre illustratif, le chef-lieu de wilaya compte deux décharges publiques (une surveillée, l'autre sauvage pour un traitement de 100 tonnes/jour : Ras El-Oued, 44 tonnes de déchets/jour, (2 décharges sauvages), Ain Trougout, 20t/j, (1 décharge sauvage), Bordj Ghadir, 51t/j, (5 décharges sauvages), Medjana 36 t/j, (4 décharges sauvages), Bir Kasd'ali 40t/j, (3 décharges sauvages), Bordj Zemmourah 15 t/j, (2 décharges sauvages), El Hamadia 40 t/j, (1 décharge sauvage).

Un véritable problème de santé publique est bien réel, appelant des solutions concrètes face à l'augmentation du volume des déchets dont la destruction se fait par incinération considérée comme polluante à plus d'un titre. En effet, les communes n'arrivent pas à gérer convenablement les décharges faute d'équipements de traitement, même l'enfouissement des déchets pose problème car il ne respecte pas l'environnement. C'est pourquoi l'Etat doit mettre un dispositif d'ensemble, de valorisation, de traitement, de sélection et de destruction des ordures ménagères, et ce, dans l'intérêt des populations.

Layachi Salah Eddine

LEGISLATIVES A ANNABA

Djaballah ne croit pas à des élections libres et transparentes

Le président du Mouvement de la réforme nationale (MRN), Abdallah Djaballah, qui poursuit son périple à l'est du pays, était jeudi à Annaba, où il a rencontré les cadres et militants du parti qui lui sont restés fidèles dans le conflit opposant aux "dissidents". Lors d'un point de presse improvisé, Abdallah Djaballah a déclaré que "le pouvoir ne veut pas d'élections libres et transparentes". Les entraves dressées devant El-Islah par l'administra-

tion sont le résultat, a-t-il souligné, de l'absence de volonté politique à respecter les règles démocratiques. Il a, d'autre part, affirmé que la décision du ministère de l'Intérieur relative à l'interdiction à l'ail de Djaballah de présenter des listes de candidats aux législatives au nom d'El-Islah n'est que temporaire, d'autant plus que le Conseil d'Etat n'a pas encore tranché dans la crise que traverse son parti. En ce qui concerne les recours introduits par l'ai-

le de Djaballah se présentant aux législatives sous la casquette du part Akif, le Mouvement national pour la nature et le développement (MNND) après les réserves de l'administration, Abdallah Djaballah n'a pas écarté, en cas de rejet de ces recours, la possibilité de s'allier à d'autres partis ou à des listes d'indépendants lors du scrutin du 17 mai prochain. Abdallah Djaballah a dénoncé par ailleurs les attitudes d'Alger, affirmant qu'il a été toujours

contre la violence utilisée soit pour accéder ou se maintenir au pouvoir et contre les pratiques anti-démocratiques. La classe politique est mise devant ses responsabilités pour éradiquer les facteurs de la violence, en s'imposant davantage dans la prise en charge des problèmes de la société, notamment le chômage et l'exclusion, a-t-il martelé.

Nabil Kebaili

SKIKDA

ESPACES VERTS

Plus de 4 000 arbres plantés en 4 mois

Le programme de reboisement lancé par le service des espaces verts de l'APC de Skikda avec le concours d'Ecologica, des comités de quartier et des clubs verts de quelques maisons de jeunes a permis la plantation entre 4 000 et 5 000 espèces d'arbres-seaux.

Les cités ciblées sont les Frères-Saâdi, 641-Logements, l'Espérance, Salah-Boulekeroua (deux sites : 172-Logements, lotissements 03, 20-Août-55, Merdj-Eddib, les Frères-Khalidi, 790-Logements, le 8-Mai-45, Hamada-Boulesnane (500-Logements), Boulekrout III, la cité Loukil de Stora et quelques cités de la Pologne.

Y ont été concernées également deux clubs verts de l'auberge de jeunesse de la cité Mohamed-Namous et Merdj-Eddib ainsi que la mosquée du 1^{er}-Novembre de Merdj-Eddib. Ce plan d'action a ciblé aussi bien les centres et bibliothèques communales que les groupements scolaires au nombre de 40.

Il a été effectué en décembre 2006, sa clôture a coïncidé avec la Journée de l'arbre qui coïncide avec le 21 mars de chaque année. Il a été nécessaire pour doter la ville d'une oxygénation qui lui fait défaut et contribuer un tant soit peu à embellir quelques quartiers dont l'omniprésence du béton, des ordures ménagères à même le sol et des eaux usées à ciel ouvert est toujours d'actualité.

Plusieurs espèces d'arbres ont été plantés en prenant en considération les spécificités de chaque quartier. "Pour l'exemple, à Merdj-Eddib, on a opté pour le peuplier dont la faculté d'absorber de l'eau sied à merveille à la caractéristique de cette cité (une prairie). Par contre, à Boulekeroua, au niveau du site des logements évolutifs, on a procédé à l'implantation d'eucalyptus nécessaires à lutter contre les glissements de terrain", nous déclare Laïfa Razik, chef de service des espaces verts de l'APC de Skikda. Parmi elles, il conviendrait de citer le trône, le jasmin, l'hortensia, lantana, le rosier rouge, Meoyprun, fusain, le peuplier et l'eucalyptus (déjà cités).

Les jardins publics ne sont pas en reste et figurent dans les agendas des projections du service cité. Ils verront incessamment la plantation d'œillets et roses d'Inde, d'œillets géants, de zinnia et souci dont "c'est la saison idéale", dira notre interlocutrice. Par ailleurs, des gardiens sont réquisitionnés pour veiller à ce que le spectre de leur dégradation soit éloigné au maximum, car en plus des citoyens qui ne respectent pas scrupuleusement les textes de loi en vigueur, les gérants des locaux commerciaux qui y sont mitoyens ne lésinent pas trop sur les moyens pour jeter les déchets solides et liquides qui polluent l'atmosphère et l'espace vert.

Les aspects financier, réglementaire et répressif propres à ce volet entrent en vigueur. Le premier consistera en l'accord d'une enveloppe financière à même de contribuer à la création d'espaces verts dans le cadre de l'aménagement urbain. Le deuxième est plus "simple" : l'application pure et simple des textes de loi en vigueur à travers l'interdiction de délivrer un permis de construire ou un certificat de conformité à tout projet n'ayant pas inclut un projet d'espaces verts notamment. Dans ce contexte, la création d'une cellule de contenu relevant du service des espaces verts peut apporter beaucoup. Le troisième et dernier de la loi permet la punition d'une peine de deux à cinq ans assortie d'une amende de 10 millions de centimes de toute personne ayant contribué à la dégradation d'un espace vert.

Zaid Zoheir